

Edito

Bouquet de contrastes

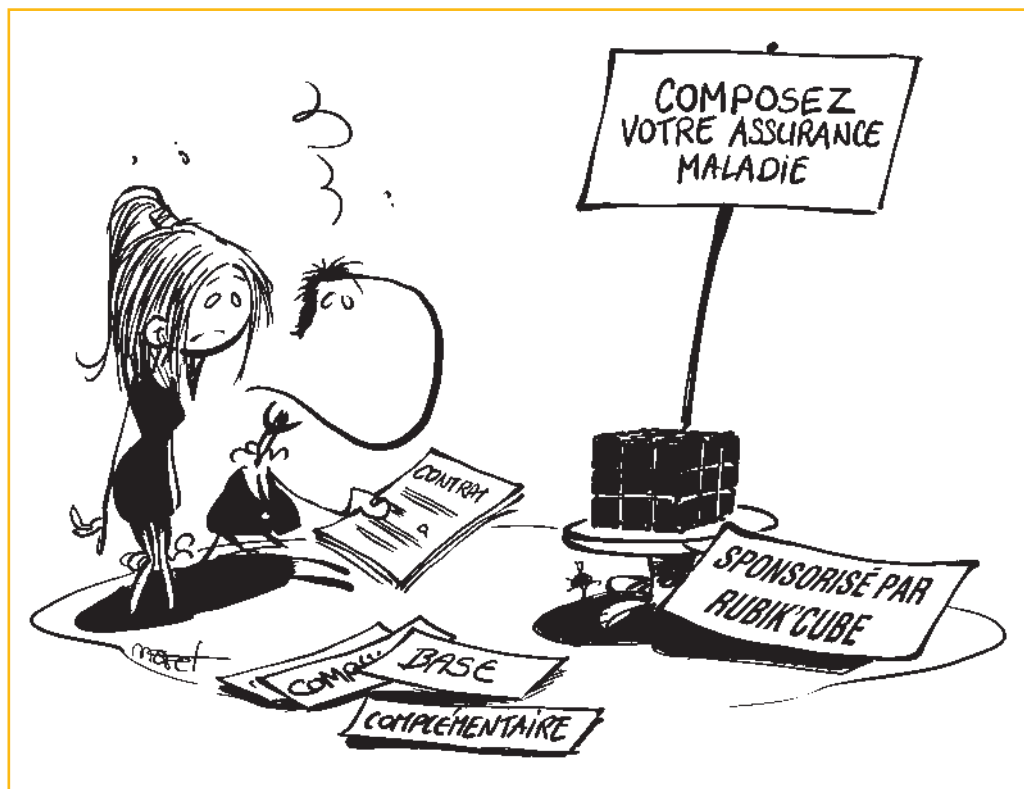
C'est la saison des contrastes. Des vitrines ruisselant de lumière proposent des achats de luxe alors que s'achève l'année européenne «de lutte contre la pauvreté». Notre pays se maintient au hit-parade des nations riches, le canton de Vaud affiche sa santé économique. Mais la pauvreté frappe une personne sur dix – et certaines se retrouvent hors statistiques, hors du compte, sans droit au chômage – ou sans accès aux soins médicaux.

Sur le terrain des assurances maladie, ou des jeunes en formation, les contrastes entre les situations rencontrées et la justice espérée, entre les efforts à entreprendre et les résultats à atteindre, pourraient anéantir toute envie d'agir.

Nous faisons le pari inverse. Ces contrastes, comme une sorte de pile avec du courant entre deux pôles, recèlent un potentiel énorme. Dans les pages qui suivent, voici un bouquet de contrastes à forte teneur énergétique: des constats, des analyses sans complaisance, car pour agir il faut accepter de voir, et apprendre à comprendre. Et des idées, des actions, des compétences, des initiatives nouvelles. Se résigner ? Pas question !

Hélène Küng, directrice

Actu



Assurance maladie: pas seulement chère !

Le CSP est témoin des difficultés de nombreux usagers et usagères avec l'assurance maladie et est directement sollicité pour les aider à trouver une solution. Les problèmes de moyens sont évidemment courants. D'autres aspects illustrent l'incohérence du système.

En effet, et même si la couverture d'assurance est pensée comme universelle (chaque personne doit être assurée pour le risque maladie), le système pose tout de

même deux conditions: avoir contracté une assurance et payer les primes: l'accès aux soins n'est donc pas strictement garanti.

Au travers des exemples amenés par nos assistantes sociales, juristes, travailleurs sociaux des secteurs social polyvalent, juridique, de la Fraternité et de Jet Service, nous constatons la réalité de problèmes importants qui prennent souvent beaucoup de temps à être réglés avec les assureurs concernés.

Nous devons constater que l'extrême complexité du système ne permet guère à de nombreuses personnes d'exercer dans de bonnes conditions la responsabilité individuelle qui est attendue d'eux.

On pourrait même dire que la philosophie de cette assurance, telle qu'elle est mise en œuvre actuellement, fait passer la responsabilité individuelle avant l'accès aux soins.

Voir notre dossier en pages 3 et 4.

Actu	1-2	Dossier	3-4	Zoom sur	5	Dons	7
Mon job au CSP	2	Cri de la rédaction	5	Services	6	CSP vu par ...	8

2011: 50 ans du CSP Vaud



Le Centre social protestant Vaud fêtera ses cinquante ans d'activité en 2011. 50 ans de travail social exigeant et diversifié, de situations concrètes rencontrées, 50 ans de compétences développées à l'écoute des personnes venues consulter le CSP, 50 ans de travail en

réseau, d'interpellations à l'opinion publique...

D'abord merci et bravo à toutes celles et à tous ceux qui ont fait et qui ont soutenu cet engagement !

Nous marquerons cette étape avec les partenaires et les institutions tant privées que publiques avec qui le CSP

collabore au service des habitants et habitantes du canton. Ce sera aussi l'occasion de remercier les personnes qui «font» le CSP, qui y travaillent, salariées et bénévoles, ainsi que les personnes grâce à qui ses activités continuent: en particulier les donateurs et les donatrices.

En outre, un repas et un concert de soutien offriront une occasion au public intéressé d'allier plaisir et générosité. Des informations détaillées sur les événements et les dates à réserver vous parviendront début 2011 et seront disponibles sur notre site www.csp.ch/vd.

Mon job au CSP

Soutenir les jeunes en formation avec le réseau professionnel



La particularité du travail à Jet Service, essentielle à mes yeux, c'est qu'il est évolutif, donc extrêmement intéressant. Par conséquent, décrire mon activité, c'est prendre une photo aujourd'hui, différente de celle d'il y a cinq ou dix ans.

Il y a des constantes, bien entendu : les permanences, les consultations et le suivi

des situations de jeunes – où nous rencontrons aussi des changements de forme et de problématiques – et la concertation avec les collègues.

Parmi les nouveautés, le programme de prévention de l'endettement auprès des jeunes nous mobilise beaucoup. Nous intervenons avec nos collègues du Service social polyvalent auprès des élèves des écoles professionnelles, des gymnases ou de l'OPTI (Organisme pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion) ainsi que dans la formation des enseignants.

Si nous avons toujours voulu rester polyvalents, la complexification de l'environnement de travail et le souci d'efficacité ont amené à quelques spécialisations au sein de l'équipe (6 personnes).

Par exemple, l'engagement de Jet aux côtés des jeunes en rupture de formation et sur les questions de leur insertion socioprofessionnelle a débouché sur la création de deux associations spécifiques pour agir dans ces domaines : TEM (transition Ecole - Métier), qui fournit des appuis diversifiés aux apprentis-e-s (54 intervenants auprès d'environ 1500 apprentis par année) et Mobilet qui propose des mesures d'insertion, dont le Semestre de motivation est la principale, à 400 jeunes encadrés par 40 professionnels.

Je représente Jet Service dans la direction de ces structures, aux côtés des représentants des autres organismes fondateurs, le CVAJ (Centre vaudois d'aide à la jeunesse) et l'Association de la Maison des Jeunes. Nous sommes

en charge du développement de ces associations, des négociations et des relations avec les mandants (le Service de prévoyance et d'aide sociale, le Service de l'emploi, la Direction générale de l'enseignement postobligatoire, la Fondation pour la formation professionnelle, etc.), des budgets, de l'engagement et de la politique du personnel, des représentations diverses et des Assemblées générales avec les directions des fondateurs.

Cela représente beaucoup de réunions et de coordination à l'extérieur des locaux de Jet Service et de grosses responsabilités. C'est aussi un travail passionnant de représentation et de réseau très important pour le secteur.

Pascal Recrosio,
collaborateur à Jet Service

Assurance maladie: trop compliquée !

Le système actuel, même dans l'assurance de base, est d'une extrême complexité; elle génère une perte de repères et une confusion grandissante dans la population, qui entrave l'exercice de la responsabilité.

C'est un tel fouillis que les gens ne comprennent souvent plus ce qu'il faut faire ou ne pas faire, et perdent le fil. On les oblige à faire des choix dans lesquels ils ne peuvent exercer ni leur libre arbitre ni leur responsabilité.

«Mauvais» choix

Dans nos consultations, nous rencontrons souvent des situations difficiles résultant de «mauvaises» franchises. En effet, le choix d'une franchise élevée pour obtenir des primes plus basses se révèle problématique, voire catastrophique, pour certaines personnes mal renseignées, au moment où des soins s'avéreront indispensables. Les personnes à petit budget, les jeunes en particulier, sont les plus concernées.

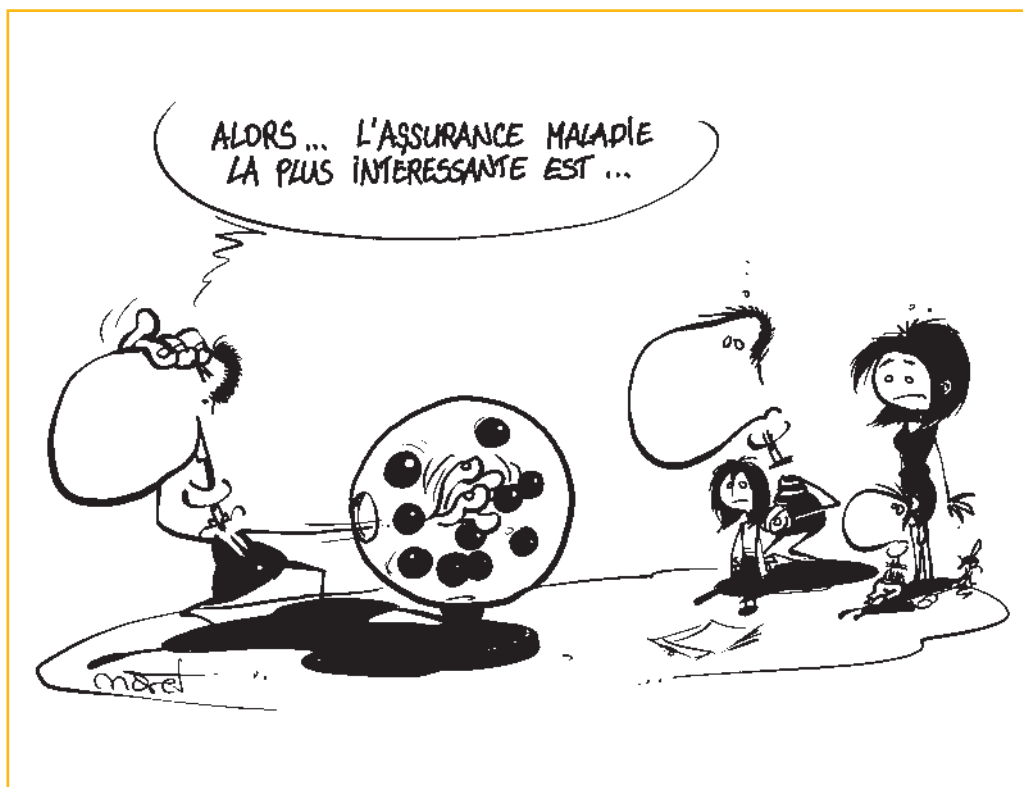
Affiliations multiples

Mais cela produit également des situations des plus curieuses, comme les affiliations multiples. Ce type de situation ne devrait en principe même pas exister ! Cela touche particulièrement nos usagers-ères qui, endetté-e-s auprès de leur caisse maladie, ne sont pas autorisé-e-s à en changer, mais ne le savent pas !

Dans pareils cas, et même lorsque le premier assureur communique son refus de libérer l'assuré, il arrive que la nouvelle caisse n'annule pas

>>>

- Une «même» prestation est délivrée par une multitude de prestataires, les caisses: une quarantaine dans le canton de Vaud. La prestation de base est délivrée sous une forme différente selon les caisses (tiers garant / tiers payant ; médecin de famille / Telmed / etc.).
- Certains frais de santé qu'on peut considérer comme «de base» sont exclus de la couverture d'assurance: frais de prévention, frais dentaires (quand bien même certains d'entre eux peuvent tout de même être remboursés !).
- La frontière entre assurance maladie et accident n'est pas claire: une fracture à la suite d'une chute, qui ne se consolide pas, est-elle du ressort de la LAMal (Loi sur l'assurance maladie) ou de la LAA (Loi sur l'assurance accident)? La réponse serait d'ailleurs indifférente si la couverture d'assurance était équivalente...
- Certaines personnes ne peuvent exercer librement leur choix de la caisse maladie: les personnes étrangères titulaires d'un livret F ou N, même autonomes financièrement, se voient imposer une affiliation collective pendant six mois et doivent payer des primes plein tarif tout en étant exclues du subsidé. Elles sont ensuite transférées sur des contrats individuels avec franchise maximale obligatoire.
- La concurrence s'exerce entre les caisses, toute la communication s'en ressent.
- Dans ce contexte, des intérêts divergents sont poursuivis: les caisses recherchent les bons risques, les assuré-e-s recherchent les primes les moins chères.
- Le manque de transparence accroît la perte de repères: on ne sait plus à quelle caisse se vouer... en plus de cela, les caisses s'assemblent et se désassemblent, changent de nom, se diversifient, créent des filiales, etc.
- Les assuré-e-s ressentent une forte pression, parfois perçue comme proche du «harcèlement», du fait des démarchages des caisses et du discours de l'Etat, engageant les personnes à ne pas hésiter à changer de caisse, voire les enjoignant à en changer, quand bien même certaines ne peuvent pas le faire !
- Dans ce système si foisonnant, les caisses sont débordées et les renseignements parfois difficiles et longs à obtenir, voire à comprendre.



l'affiliation et persiste à facturer des primes. L'assuré, mal informé et pensant de bonne foi avoir changé d'assureur, s'acquitte des primes auprès du nouvel assureur et reçoit en même temps des factures de primes du premier. Le non-paiement de ces primes entraîne alors des poursuites.

La situation se complique encore lorsque le subsidé de l'OCC (Organe cantonal de contrôle de l'assurance maladie et accident) est versé au deuxième assureur alors qu'il devrait l'être au premier.

En principe donc, il est inutile qu'une personne qui a des arriérés de paiements auprès de sa caisse demande une nouvelle affiliation. Nous avons pu constater que certain-e-s de ces assuré-e-s ont été victimes d'une absence d'information sur cette question de la part d'agents d'assurance parfois agressifs, payés à la commission, qui poussent à la conclusion d'un nouveau contrat alors

que la personne ne peut pas en changer.

Procédures mal coordonnées

Par ailleurs, un assureur ne devrait pas accepter l'affiliation d'une personne dont la caisse refuse la libération... Cela se produit pourtant du fait de procédures mal coordonnées, de fichiers de données mal mis à jour, et dans un contexte où les caisses sont débordées... par les changements.

Il peut paraître étonnant que de telles situations existent. Mais il est encore plus étonnant qu'il soit si difficile de les régler, du fait du réel manque de collaboration de la part de certaines caisses. Il faut parfois beaucoup insister jusqu'à ce que l'assureur fautif daigne annuler l'affiliation, reverser à l'assuré les primes payées à tort et établir un décompte précis des sommes remboursées pour les vérifications d'usage (l'assureur qui a affilié à tort n'est en effet

pas habilité à facturer des frais administratifs ou des frais de poursuites), voire radier des poursuites nulles et non avenues.

Nos services ont rencontré plusieurs cas où l'assurance en tort a mis plusieurs mois avant d'annuler l'affiliation, générant dans l'intervalle des conséquences négatives pour la personne (poursuites, etc.).

Etrange héritage pour des mineurs

Autre «curiosité» du système, peu connue, mais concrètement rencontrée dans nos consultations : ces jeunes qui, comme cadeau d'accession à la majorité, héritent de milliers de francs de dettes dues à la défaillance de leurs parents. Cette situation particulièrement choquante est pourtant confirmée par le Tribunal fédéral, selon le raisonnement suivant: «Par définition ce sont les parents qui doivent s'acquitter du paiement. (...) l'enfant mineur est, en sa qualité de preneur d'assu-

rance, également débiteur à l'égard de l'assureur. La responsabilité solidaire des parents prenant fin de plein droit à la majorité de leur enfant, les assureurs sont donc en droit de poursuivre l'enfant pour les coûts échus avant sa majorité.»¹

Cet exemple interroge la logique du système... Un-e mineur-e peut-il-elle être tenu-e responsable des difficultés financières de ses parents, ou de leur mauvaise capacité de gestion? Assurément non, du point de vue du bon sens, il-elle devrait plutôt être préservé-e des conséquences des actes de ses représentants légaux. Pourtant la réponse est oui dans le cadre de la LAMal, qui sous de tels angles se présente avant tout comme une assurance individuelle dénaturée, avant d'être une assurance sociale.

Caroline Regamey,
chargée de recherche
avec la collaboration de
Magalie Gafner, Karine
Tzaud, Christine Dupertuis



1. Deck J. (2008). «La qualité de débiteur dans l'assurance maladie sociale.» *Sine qua non*, Bulletin trimestriel de la Permanence juridique sur l'assurance maladie et accidents du Bureau Central d'Aide Sociale, Genève: BCA.

Affaire à suivre!

Le barème d'attribution des bourses d'études a été jugé illégal à la suite d'un recours déposé par Jet Service.

«Plus d'argent pour les jeunes en formation et leurs familles». C'est ainsi que le Conseil d'Etat vaudois titrait son communiqué du 2 septembre 2009, en annonçant que la moitié des bénéficiaires de bourses d'études versées par l'Etat de Vaud verraient dès janvier 2010 le montant de leur allocation augmenter à la suite de l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement d'application de la loi sur l'aide aux études et la formation professionnelle et d'un nouveau barème d'attribution des bourses d'études.

Certes, des plafonds ont été supprimés, améliorant la situation de nombreux boursiers-ères. Mais à y regarder de plus près, tout n'est pas si enthousiasmant... Ainsi, le nouveau barème supprime purement

et simplement la participation aux frais de repas de midi pris hors du domicile (CHF 220.- par mois de formation au maximum) pour la catégorie des bénéficiaires de bourses dits indépendants. Pourtant, ni la loi ni le règlement n'ont été modifiés sur ce point!

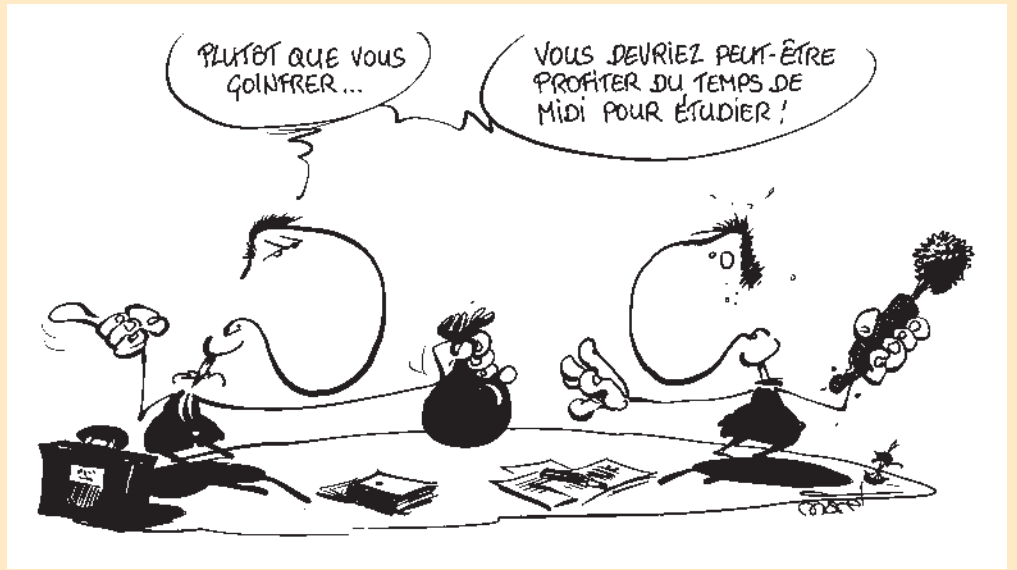
Saisie d'un recours déposé par Jet Service (secteur Jeunes et Travail du CSP-Vaud), la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal vaudois a jugé tout récemment que le barème violait la loi et son règlement d'application et créait une inégalité

de traitement entre boursiers-ères. Elle a donc renvoyé le dossier à l'Office des bourses pour nouvelle décision tenant compte des frais de repas pris à l'extérieur.

Les boursiers-ères *indépendant-es* pourraient ainsi voir leur bourse augmenter de quelque CHF 2200.- par an à l'avenir. Mais encore faut-il que l'Office des bourses applique cette jurisprudence jusqu'à une prochaine modification législative. Rien n'est moins sûr... Par le passé en effet, pour des raisons budgétaires, cet office a

continué d'appliquer certains points du barème (notamment des plafonds) jugés illégaux par le Tribunal cantonal, obligeant les bénéficiaires à faire recours pour obtenir gain de cause. Bien malheureusement, nombreux sont ceux qui ne l'ont pas fait, ignorant simplement qu'ils étaient lésés. Gageons qu'il en sera autrement cette fois-ci. Affaire à suivre, donc!

Florent Gertsch,
juriste



Refuge et résistance

Il y a quelques semaines, une femme âgée de 62 ans, traductrice notamment pour les instances officielles vaudoises, a été arrêtée, mise en prison, puis expulsée sous la contrainte vers un pays où elle n'avait aucune attache. L'état de santé de cette femme, déjà fragile, n'a pas été pris en compte, la qualité de son intégration non plus. Le Grand Conseil

avait interdit de procéder à de telles arrestations lors d'une convocation dans les bureaux du Service de la Population. Mais cette interdiction a été enfreinte. Le sentiment d'injustice et d'arbitraire domine, avec le constat amer que le droit des personnes et les règles administratives peuvent ne pas être respectées par les autorités elles-mêmes.

Ce cas n'est pas isolé. Il intervient alors que les associations actives auprès des personnes migrantes, dont le CSP, sont intervenues auprès des autorités pour demander que des règles de base soient respectées quant au droit et à la dignité des personnes, y compris dans l'organisation des renvois autorisés par la nouvelle législation.

Il n'est pas étonnant dès lors,

que la Coordination Asile-Migration Vaud, en dialogue avec les Eglises protestante et catholique, ait ouvert un Refuge pour protéger des personnes d'une expulsion par la force. Cet acte de solidarité et de résistance a besoin de soutien. Toutes informations actuelles sur www.droitderester.ch

Zoom sur

Rayonnement dans l'ombre



Secrétaire au CSP depuis 1976, Jacqueline Yung a pris sa retraite en octobre dernier.

La mise en page des *Nouvelles*, l'équilibre des textes et des dessins, la trouvaille originale pour illustrer un article, la présentation soignée jusque dans les moindres détails, qui fait qu'on lit un document avec aisance: c'est elle.

Jacqueline Yung fut l'âme et la cheville ouvrière du secrétariat du CSP pendant plus de trente ans. Tous ces talents, elle les a déployés au service des écrits de tous genres que le CSP produit : lettres, prises de position, articles, cours et recours, les

Nouvelles, les publications des Editions la Passerelle... Elle était aussi la mémoire du CSP, veillant au bon déroulement des séances du Comité, se souvenant de où chercher quoi, ou quand tel sujet avait déjà été traité. En trente ans d'activité, elle a vu l'évolution pour ne pas dire le bouleversement du travail de secrétariat, chamboulé et transformé par l'informatique. Elle en a maîtrisé les nouvelles technologies, ajoutant à ses diverses cordes celles de «pao», programmation assistée par ordinateur, qui

fait de la mise en page un art virtuose.

Ajoutez à ce tableau la discrétion, la bienveillance, un calme à en épater plus d'un à l'ère du « tout-stress », et un sens de la répartie qui aidait régulièrement à remettre l'humour au milieu du village ! «Personne n'est irremplaçable», aimait-elle à dire à quelques semaines d'une retraite hautement méritée. Sur ce seul point, il est actuellement très difficile à notre équipe du CSP de suivre son tranquille optimisme...

Hélène Küng

Changements à Point Fixe

Une collègue nous quitte

Cette fin d'année 2010 voit le départ de notre collègue Josette Quartenoud, après 18 ans de traversées dans tous les ciels et paysages de la prévention par les pairs, avec des interventions, des stands, des présences auprès du grand public ou des ateliers avec les jeunes en scolarité post-obligatoire. Chapeau bas à Josette, pour ces années de créativité, d'imagination, d'animation, pour les compétences développées, pour le travail en réseau, toujours dans le but d'améliorer la prévention, au service des personnes. Nous avons la chance d'accueillir pour lui succéder, Madame Natanaëlle Perrion, qui reprend la responsabilité de la formation et de la prévention, en particulier l'encadrement de l'équipe des jeunes intervenants et intervenantes.

Nouveau centre de compétences en chantier

Cette étape coïncide avec d'autres renouvellements, encore en chantier. En effet, un travail approfondi de rénovation du dispositif de prévention et d'accompagnement VIH/Sida Vaud est en cours, sous l'égide du Service de la santé publique, avec la collaboration de Point Fixe et d'autres partenaires du réseau. Un des souhaits du Service de la Santé publique est le rapprochement de Point Fixe avec la Fondation Profa, pour former un centre de compétences en matière de prévention du sida et des autres infections sexuellement transmissibles. Le CSP et Profa travaillent sur ce projet à la demande du Service de la Santé publique.

Hélène Küng

Actu (suite)

Une permanence pour les étudiants de l'EESP

Soucieuse de répondre à un besoin exprimé par les étudiant-e-s et relayé par les enseignant-e-s, la Direction de l'EESP (Ecole d'études sociales et pédagogiques-HES) a répondu favorablement à la proposition de Jet Service de mettre sur pied une permanence à leur intention et a dégagé des fonds pour financer ce projet pilote. Des réponses pourront être apportées dans les domaines de la forma-

tion (bourses, devoir d'entretien des parents, pensions alimentaires); du travail (contrats, conflits, salaire, assurance chômage); des questions liées au logement, permis de séjour, budget, dettes, assurance maladie...

Mardi, 17h-19h, à Jet Service, Beau-Séjour 28, Lausanne. Juriste à disposition sur rendez-vous. Gratuit et confidentiel.

Pour commander les livres des Editions la Passerelle

par exemple *36 chandelles*,
des nouvelles à offrir à Noël:

<http://www.csp.ch/csp/publications/>

Envie de faire un don ?

Sortir de l'impasse

Des années après, elles se souviennent

C'était un soir cet automne. J'étais invitée à présenter les services et activités du CSP à un public d'une trentaine de personnes très attentives. J'ai évoqué les difficultés quotidiennes des gens venant au CSP: perte d'emploi, perte de salaire, perte de rente d'invalidé ou de conjoint d'invalidé, loyer augmenté, menace de perte de logement, primes d'assurance à la hausse, longue recherche d'une place d'apprentissage, démêlé juridique auquel on ne comprend rien... J'ai évoqué les démarches faites au CSP avec ces personnes: téléphones, courriers administratifs, recours, recherches de toutes sortes... Les questions ont fusé:

- combien de consultations donnez-vous chaque année? (plus de 11000 en 2009)
- à combien de personnes? (plus de 6000 en 2009)
- est-ce que l'Etat et les communes financent vos services? (oui, en partie: presque la moitié des coûts du travail du CSP est financée par une subvention publique)
- ... et comment faites-vous pour trouver le reste pour que ce travail continue?

J'ai dit grâce à qui ce travail se poursuit : les donateurs et les donatrices, sans lesquels le CSP ne pourrait pas répondre à toutes ces demandes.

A la fin de la discussion, deux personnes ont pris la

parole. Toutes deux étaient venues consulter le CSP, il y a quelques années. Elles s'en souviennent, elles ont parlé de la juriste, de l'assistant social qui a écouté puis agi. Elles ont vécu la sortie de l'impasse. «La lettre qu'elle a écrite a tout changé!...» «Il a fait les démarches qu'il fallait...» C'était le moment le plus impressionnant de la soirée. C'était la voix des personnes directement concernées. Celles pour qui et avec qui nous allons continuer à nous battre, plus que jamais!

Des anniversaires qui font beaucoup d'heureux !

«Pour mon 90^e anniversaire, une rencontre a été organisée avec famille et amis.

J'ai souhaité que les invités n'apportent pas de cadeaux mais ils pouvaient faire un don en faveur du CSP. Grâce à leur générosité, je puis aujourd'hui vous verser la somme récoltée, en vous remerciant de votre travail...» Félicitations et merci à cette amie de longue date du CSP, pour ce bel anniversaire et pour sa générosité, autant que pour celle de ses proches! Au cours de ces derniers mois, plusieurs personnes ont pris une telle initiative, faisant ainsi beaucoup d'heureux à l'occasion d'un anniversaire ou d'un départ à la retraite! Bravo et merci à chacun et à chacune!

Hélène Küng

Agenda

Les pros du CSP forment d'autres pros

Formations sur le droit suisse des étrangers

Par la Fraternité et le secteur juridique, un programme de formation destiné aux professionnels-le-s sur la Loi sur les étrangers (LEtr) en lien avec la Loi sur l'asile et les Accords sur la libre circulation des personnes.

Tous les détails figurent sur le site <http://www.csp.ch/vd/prestations/migration/fraternite/>

Mardi 25 janvier 2011

Module A:
introduction au droit suisse des étrangers

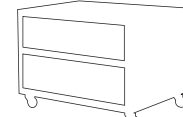
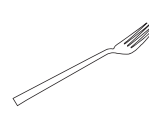
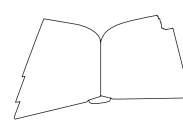
Mardi 24 mai 2011

Module B:
permis de séjour et aide sociale

Mardi 27 septembre 2011

Module C:
ateliers pratiques

LES AFFAIRES DES UNS FONT LE BONHEUR DES AUTRES



POUR VOS DON D'OBJETS

BLÉCHERETTE

021 646 52 62

RIVIERA

021 963 33 55

NORD VAUDOIS

024 445 57 60

BROYE

026 660 60 10

Tous les horaires sur
www.galetas.ch



MAGASIN DE SECONDE MAIN

LE GALETAS

CSP CENTRE SOCIAL PROTESTANT

A l'école de l'engagement

Municipal de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation de la ville de Lausanne, Oscar Tosato est né en 1956 à Couvet, dans le Val-de-Travers. Instituteur à Bienne, puis assistant social, formé à l'École d'études sociales et pédagogiques de Lausanne, il a travaillé vingt ans au CSP, à la Fraternité, avant d'entrer en politique.

Dans les images fortes qui me restent du CSP, il y a d'abord celle des allumettes. Des milliers de boîtes d'allumettes vendues dans tout le canton, dans les églises, dans la rue, des boîtes qui contenaient le feu sacré de l'engagement sans limites de l'équipe des collaboratrices et des collaborateurs. Et puis l'image des centaines de bénévoles qui œuvrent dans l'ombre, des milliers de donateurs, petits et grands, qui font vivre un service d'espérance.

Le CSP a quelque chose d'un havre de paix. C'est celui où

le «demandeur» est toujours reçu sans se voir étiqueté. Plus que jamais indispensable dans l'offre de services aux citoyens, cette institution parapublique perpétue une tradition d'accueil. Le regard porté sur les personnes n'est pas le même. Il y a plus de tolérance de la différence. On est patient dans l'attente des efforts que la personne doit faire elle-même.

L'engagement, puisque c'est bien de cela qu'il s'agit, ne se limite pas à ce respect de l'individu, pour essentiel qu'il soit. Il force à l'action. Il oblige à prendre en considération, derrière les situations individuelles, les problèmes sociaux. Et donc, plutôt que les symptômes, les raisons qui amènent hommes et femmes à avoir un jour besoin d'aide.

La prise en charge et l'écoute d'un certain nombre de personnes en difficulté, qui a suscité à l'initiative du CSP la création d'associations – dans des domaines aussi

divers que le logement, le sida ou le désendettement – visant à réunir les personnes concernées, à les informer et à les défendre, montre à quel point on avait compris, dès le départ, que c'est le cours des choses qu'il faut changer.

Institution dont les collaborateurs perçoivent parmi les premiers les problèmes sociaux naissants, le CSP incarne à mes yeux la «veille sociale», cette combinaison de présence, d'action et de militantisme. C'est l'expérience que j'ai vécue dans cette véritable école d'engagement qui m'a permis de porter aussi loin que possible des dossiers lourds, et qui m'a donné, par exemple, la force de défendre jusqu'au bout la requête visant à permettre l'accès à des places



d'apprentissage aux jeunes sans papiers. Creuset de défense des valeurs des droits humains qui prône la solidarité et le travail en réseau avec conviction, le CSP est un bien fringant quinquagénaire!

Oscar Tosato

Impressum

Les Nouvelles du CSP

Edition Vaud
www.csp.ch

Editeur responsable
Centre social protestant Vaud
Beau-Séjour 28
1003 Lausanne
021 560 60 60
info@csp-vaud.ch

Edition
Centre social protestant Vaud

Rédactrice en chef
Evelyne Vaucher Guignard

CCP 10-252-2

Ont collaboré à ce numéro
Christine Dupertuis, Magalie Gafner, Florent Gertsch, Hélène Küng, Pascal Recrosio, Caroline Regamey, Karine Tzand et toute l'équipe des consultant-e-s pour le dossier sur l'assurance maladie.

Illustrations
François Maret, dessins
Hélène Tobler, photos

Conception
Agence Trio, Lausanne

Mise en page et impression
Imprimerie Paperforms SA
Villars-Sainte-Croix

Adresses

Boutique de Morges

Rue de Lausanne 4 bis
1110 Morges
021 801 51 41

Le Galetas de la Blécherette

Ch. de la Tuilière 5
1052 Le Mont
021 646 52 62

Le Galetas de la Riviera

Rue du Marché 19
1820 Montreux
021 963 33 55

www.galetas.ch

Boutique de Lausanne

Escaliers-du-Marché 9
1003 Lausanne
021 312 96 16

Le Galetas de la Broye

Rue des Terreaux 10
1530 Payerne
026 660 60 10

Le Galetas du Nord Vaudois

Ch. de la Chèvre 2
1400 Yverdon-les-Bains
024 445 57 60



Sources mixtes

Groupes de produits provenant de forêts bien gérées et de bois ou de fibres recyclés
www.fsc.org Cert no. SGS-COC-005148
© 1996 Forest Stewardship Council